

Le pacte vert de l'UE a pour ambition de réduire d'au moins 55% les émissions de CO2 avec une neutralité climatique en 2050.

Les compagnies maritimes ont déjà l'obligation de déclarer leur CO2.

Pour éviter la délocalisation de la production polluante hors de l'UE, dans des pays moins stricts, une taxe sera mise en place en 2026.

6 secteurs sont pour le moment concernés par ce Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières de l'UE, appelé M.A.C.F. (CBAM en anglais).

D'autres secteurs seront progressivement ajoutés.

Vous importez des marchandises issues des secteurs des métaux (acier, fer, aluminium comme la visserie ou l'outillage par exemple), de l'électricité, des engrais, de l'hydrogène ou du ciment : vous êtes concernés ! Et cette formation vous aidera à comprendre ce système MACF.

Le M.A.C.F.

Applicable aux importations

Cible

- Gestionnaires et responsables en charge des formalités douanières à l'importation de marchandises provenant de pays tiers.

Durée

- Une ½ journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- Accompagner l'entreprise dans sa démarche pour obtenir l'inscription sur la plateforme,
- L'aider dans l'analyse des produits importés et transformés dans le cadre du Perfectionnement Actif (PA).
- L'aider dans l'analyse des codes douaniers repris dans la liste des produits concernés.

Pré-requis

- Une connaissance et une pratique des procédures douanières à l'import.

Programme

1. Comprendre l'objectif climatique de l'UE

- Quelles sont les ambitions climatiques d'ici à 2030 ?
- Quels sont les objectifs pour les entreprises concernées ?
- Quel est le rôle de la Douane ?

2. Le cadre réglementaire de la mise en place du MACF

- Quel sera le fonctionnement ?
- Quels produits sont concernés ?
- Quels sont les régimes douaniers à l'importation concernés ?
- Qui sera concerné par les déclarations trimestrielles ?
- **Période de transition : 2023 à 2025**
- **2026 : mise en place des certificats MACF.**

3. Les actions à entreprendre

- S'inscrire sur la plateforme,
- Calculer les émissions,
- Etablir le rapport MACF,
- Obtenir les documents requis,
- Acheter les certificats MACF,
- Valider les certificats MACF.

Compte tenu des spécificités de cette prestation, formation des participants mais aussi mission d'audit, d'analyse et de conseil, son programme détaillé doit tenir compte de tous ces différents aspects dans le cadre des besoins et attentes de l'Entreprise. Le programme qui suit permet cette réflexion et cette élaboration. Son contenu n'est pas exhaustif.

- En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

Formations mai - juin 2025

INCOTERMS (risques et taxes à l'import-export)

MACF (taxe carbone à l'import), DEB-EMEBI, TVA

Bon de commande

1. Formation inter-entreprises en visioconférence (suivant calendrier ci-dessous)				Euros ht
Thème	Date	Nombre de participants	Coût, 1 participant	
INCOTERMS 2020 (risques et taxes)	Lundi 19/05/2025		690	=
MACF : Taxe carbone à l'import	Mercredi 21/05/2025 (matin)		415	=
Évolution DEB en EMEBI	Jeudi 22/05/2025 (matin)		415	=
DES et DEB-EMEBI complète	Jeudi 19/06/2025		690	=
TVA : La CA3 depuis 2022	Mercredi 04/06/2025		690	=
<p>Nous pouvons également intervenir à une autre date, spécialement pour votre entreprise, sur ces thèmes.</p> <p>N'hésitez pas à nous contacter afin de définir une autre date ensemble.</p>				
<p>Les confirmations/convocations sont adressées par email. Elles précisent les heures et les modalités de connexions. Merci de nous adresser la liste (nom, fonction et email) des participants.</p>				
2. Formation EXCLUSIVEMENT pour votre entreprise en visioconférence (*)				
Thème :	Date souhaitée :	(1/2 journée) Forfait :	890*	=
Thème :	Date souhaitée :	(1 jour) Forfait :	1 490*	=
<p>(*) Le forfait est calculé pour 4 participants. Au-delà, + 150 euros ht par participant supplémentaire. Merci de nous adresser la liste (nom, fonction et email) des participants.</p>				=
Soit un TOTAL hors taxes :				

<p>Société : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>_____</p> <p>Contact : _____</p> <p>Fonction : _____</p> <p>Tél, fax : _____</p> <p>E-mail : _____</p>	<p><input type="checkbox"/> Je souhaite que vous m'adressiez la Convention de formation. (Notre numéro d'organisme : 11.75.33878.75).</p> <p>Attention : Nos formations ne peuvent plus être prises en charge par les OPCO car, bien que nous soyons référencés DATADOCK, nous n'avons pas fait les démarches de la certification Qualiopi (énième contrainte 2022).</p> <p style="text-align: center;"><u>Date, cachet de la société et signature</u></p>
---	--